



Limite séparative construction

Par **MAGIC_DD**, le **16/06/2015** à **21:02**

bonjour

mon terrain, borné par un géomètre expert délimite comme le document l'atteste les limites séparatives dudit terrain.

ma voisine à construit sa maison à environ 15 cm en retrait de cette limite séparative.

le pignon est un pignon aveugle sans aucune ouverture avec une gouttière invisible.

ma voisine veut faire installer un grillage à la limite séparative pour ne pas que l'on touche à son mur.

en a-t-elle le droit ?,

la problématique est que les herbes vont monter entre le grillage et son mur, elle ne pourra pas entretenir cet espace restreint car le seul accès sera de passer par mon terrain

je lui ai dit que d'après mes connaissances, son mur de maison devait être à la limite du terrain et non pas à 15 cm de celle-ci, ou à 3 mètres.

merci de m'aider dans cette démarche